

Rénovation du Musée de Saint-Ours bas

Marché à procédure adaptée

N°

Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

CAHIER DES CHARGES

Maître de l'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON (CCVUSP)

Opération soutenue par l'Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Date et heure limite de remise de l'offre :

31 août 2017 – 16h

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Maison de la Vallée - 4, Avenue des 3 Frères Arnaud - 04 400 – BARCELONNETTE -

Tél : 04 92 81 28 23 - Fax : 04 92 81 15 26

Art. 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet a pour objectif la rénovation de l'étanchéité de la partie sommitale de l'ouvrage Maginot dans lequel est installé le musée de Saint-Ours bas, afin de maintenir les fonctions d'accueil et de mise en scène du patrimoine de ce dernier.

L'infiltration de l'eau par le dessus de l'ouvrage menace l'intégrité du bâtiment. Cette infiltration a déjà causé des dégâts : l'eau qui s'écoule dans le fort inonde certaines pièces au printemps et a par ailleurs endommagé l'éclairage d'une des salles, soulevant ainsi un problème de sécurité tant pour les agents d'accueil que pour les visiteurs. Au-delà, cette infiltration menace également la bonne conservation des collections du musée, entretenant une atmosphère humide qui abîme le mobilier et les objets exposés.

Le projet est constitué des étapes suivantes (les détails sont indiqués sur le DQE) :

- Retrait de la terre végétale
- Etanchéité
- Remise en œuvre des déblais
- Réparation des cloches de tir

Art. 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Présentation du projet

Le musée de Saint-Ours bas se situe à Meyronnes, sur la commune de Val d'Oronaye.

Les travaux sont constitués d'un seul lot.

Les pièces annexes présentent :

- Un cadre de devis estimatif
- Une photo du site avec vue du dessus de l'ouvrage
- Un plan de l'ouvrage (niveau supérieur) + 2 plans de situation des lieux.

Les quantités proposées par le maître d'ouvrage dans le DQE sont estimatives et devront être vérifiées par l'entreprise

2.2 Délais d'exécution et durée du marché

Les travaux pourront débuter dès le 19 septembre 2017 et devront être terminés fin octobre. Le démarrage des travaux sera notifié au titulaire sous forme d'ordre de service. La validation du parfait achèvement de la prestation fera l'objet d'un PV de réception des travaux.

2.3 Délai de validité des offres

90 jours

2.4 Application du CCAG Travaux

Le CCAG Travaux du 8 septembre 2009 s'applique pour ce marché.

2.5 Variantes

Les variantes sont acceptées.

Art. 3 – VISITE DES LIEUX

Une visite du site est conseillée.

Art. 4 – MODALITE DE FINANCEMENT DU MARCHÉ

4.1 Pénalités

Lorsque le délai contractuel, éventuellement assorti de prolongation de délai, est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = V \times R / 300$ où P : montant des pénalités

V : valeur de prestations, valeur des prix figurant au marché

R : nombre de jours de retard

Par dérogation à l'article 20.1. du CCAG travaux.

Par dérogation à l'article 20.4 du CCAG travaux, les pénalités s'appliquent même pour un montant inférieur à 1.000 € HT.

4.2 Modalités de règlement

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Le règlement sera effectué en fin de prestations, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture. Une retenue de garantie de 5% sera appliquée sur la situation ; cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande.

Les prix sont fermes, actualisables si un délai supérieur à 3 mois intervient du fait du maître d'ouvrage entre la remise de l'offre et l'OS d'exécution. L'indice TP01 sera pris en compte en cas d'actualisation.

Versement éventuel d'une avance selon le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

En cas d'imprévis en cours de chantier, la réalisation de travaux supplémentaires ou modificatifs pourra être ordonnée par ordre de service conformément aux articles 14 et 15 du CCAG Travaux, en précisant si besoin les prix nouveaux à prendre en compte.

Art. 5 – PIÈCES A FOURNIR

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- une lettre de candidature (DC1)
- L'acte d'engagement complété, daté et signé
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé
- Le cadre de devis descriptif et estimatif rempli et signé
- Le mémoire technique
- Le planning d'exécution
- Une liste de références pour travaux similaires

L'entreprise retenue devra en outre fournir les attestations d'assurances responsabilité civile et décennale ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'elle a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (formulaire NOTI2).

Le mémoire technique et le planning d'exécution deviennent contractuels.

Art. 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera basé sur les critères suivants :

Prix des prestations : 40%

Valeur technique : 40%

Planning : 10 %

Aspect esthétique : 10%

6.1 Critère de valeur technique

La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique.

20 points seront répartis entre différents sous-critères, comme indiqué ci-dessous :

- Moyens mis en œuvre en tenant compte des spécificités du chantier (matériel et personnel) : 10 points
- Méthodologie d'exécution : 10 points

6.2 Notation critère « prix »

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chacune des offres, selon la formule suivante :

$$N(i) = 10 \times (P(m) / P(i))$$

Dans laquelle

N(i) est la note attribuée à l'offre du candidat (i)

P(i) est le prix de l'offre du candidat (i)

P(m) est le prix de l'offre la moins-disante

A l'issue de l'analyse des offres, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats les mieux placés.

Art. 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements techniques, le candidat peut contacter M. Bernard ANDRE au 04 92 81 38 47 ou 06 80 57 96 94. Pour tous renseignements administratifs, le candidat peut contacter Mme Isabelle ARNAUD au 04 92 81 04 93.

Art. 8 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception ou être remises en main propre contre décharge avant le 31 Août 2017, 16h.

L'enveloppe portera la mention « Musée de Saint-Ours bas – Travaux de rénovation - NE PAS OUVRIR ».

L'offre sera adressée à l'attention de madame la Présidente de la Communauté de communes vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, à l'adresse suivante :

CCVUSP
4, Avenue des 3 frères Arnaud
04400 Barcelonnette